



COMMISSION DE DISCIPLINE

BULLETEIN N° 21 DU DIMANCHE 18/03/2018

PV 18 SEANCE LUNDI DU 12-03-2018

MEMBRES PRESENTS, MM et Mlle

- * **OUARAB Mouloud, Président.**
- **BEN KARA Amina, secrétaire**

Ordre du Jour

- ◆ **Audience**
- ◆ **AUDITION**
- ◆ **ETUDE du Courier**
- ◆ **ETUDE des affaires**
- ◆ **CONVOCATION**

- AUDIENCE

- Joueurs et président CSA club ABO**
- Secrétaire et v/président club OR**
- Président section club NML**

-AUDITION

- Joueur et secrétaire club RCH**
- 1^{er} et 2^{eme} assistant Match JSA-RCH (S)**
- Arbitre Match WRD-CRBO (U19)**

◆ **ETUDE DE COURRIER**

- ◆ **BO N°20-LWFB Remerciement**
- ◆ **Rapport arbitres et délégués**

◆ **ETUDE DES AFFAIRES**

HONNEUR

GROUPE (A)

Affaire n°249: Match : CRBO-OCA du 09/03/2018 en seniors -Vu FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ABIB	TAREK	CRBO	000 116	AVERT JD
ALIM	KHALED	CRBO	000 110	AVERT AJ
BADAOUI	SMAIL	CRBO	000 107	AVERT AJ
MEKLI	MEHIEDDINE	OCA	000 543	AVERT AJ
MECHACH	ISSAM	OCA	000 554	AVERT AJ

Affaire n°250: Match : AGZ-OR du 09/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BADAOUI	MOHAMED	AGZ	000 445	UN (01) MSF+1000DA P/C-C (ART104)



Affaire n°251: Match : NML-WRD du 09/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
HICHEM	SAYOUD	NML	000192	AVERT AJ
HAMOUDI	MED AMINE	NML	000 181	UN (01) MSF+1000DA P/CD (ART102)
DAILI	CHAOUKI	NML	000 184	Deux(02) M.S.F +1500 DA pour insulte envers adversaire (Art 112)
SAOUDI	YAHIA	WRD	000 410	AVERT AJ
GHOMARI	ABOU SOFIAN	WRD	000 391	AVERT AJ

Affaire n°252: Match : ASCEH-FCT du 10/03/2018 en seniors -Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	Sanction
NAOUI	MOUNIR	ASCEH	0000 66	AVERT AJ

GROUPE B

Affaire n°253: Match : JSA-USMB du 09/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BENBENKACEM	SALAH	JSA	000158	AVERT JD
TANENT	ANIS	JSA	000 160	AVERT AJ
BOUIZRI	FODIL	JSA	000 157	AVERT JD
BOTTA	YOUBA	USMB	000 138	AVERT JD
BETOUCHE	OMAR	USMB	000 150	AVERT AJ

Affaire n°254: Match : RCH-HCAB du 09/03/2018 en seniors -Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
OUALI	ZAKARIA	RCH	0000 45	AVERT JD
ZIANE	MOUNDJED	HCAB	000 327	AVERT AJ
ABDELAZIZ	KARIM	HCAB	000 321	AVERT JD
LAGHOUZ	MED AMINE	HCAB	000 323	AVERT JD



Affaire n°255 : Match : JSB-ABO du 09/03/2018 en SENIORS

-Après Etude des pièces versées au dossier

- Après Audition arbitre

- Après Audition joueurs et président CSA club ABO

-Attendu que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire

-Attendu qu'à la 80 mn de jeu, l'arbitre accorde un pénaltie à l'équipe JSB

-Attendu qu'à ce moment, les joueurs de l'équipe ABO se regroupent au tour de l'arbitre conteste la décision

-Attendu qu'à ce moment, le joueur DOUADJI ILYES lic N 000014 (ABO) agresse l'arbitre directeur d'une agression corporelle, se qui a provoqué l'arrêt définitive de la partie, sur un score JSB 00-ABO 00

Pour ces motif la commission a décide

-Match perdu par pénalité au club ABO

-attribution du gain de match au club JSB qui marque trois (03) points et un score de trois (03) à zéro (00)

-Joueur ZERKAK OUALID lic N° J 000242(JSB) AVERT AJ

-Joueur BACHOUCHE HOSSEM lic N° J 000008 (ABO) AVERT AJ+mise en garde +5000 DA

-Joueur BACHOUCHE ABDE RAHMANE lic N° J 000012 (ABO) AVERT AJ+mise en garde +5000 DA

-Joueur DOUADJI ILYES lic N° J 000014 (ABO) un (01) An de suspension ferme +10000 DA d'amende pour agression envers officiel de match sans lésion corporelle (ART 119-a)

JEUNES

GROUPE A

Affaire n°256 : Match : DRBK-NML du 09/032018 U 17 -Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
GHALI	AHMED	DRBK	00 1114	AVERT AJ

Affaire n°257: Match : CRB-ASCEH du 10/03/2018 U 17-Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MORSLI	MED RAFIK	CRB	001235	AVERT AJ

Affaire n°258 : Match : CRB-ASCEH du 10/03/2018 U 15-Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ARABLI	HICHAM	CRB	00 1834	AVERT AJ
MESLEM	ABDE RAHIM	CRB	00 1874	AVERT AJ
KASMI	MEROUANE	ASCEH	001799	AVERT AJ
BENOMAR	AYOUB	ASCEH	00 1821	AVERT AJ



GROUPE B

Affaire n°259 : Match : JSA-JSB du 09/03/2018 U 19-Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
TANET	AMINE	JSA	000 234	AVERT AJ
ALLOUAT	SAID	JSA	000 223	AVERT AJ
BELKHIR	MALEK	JSA	000 228	UN (01) MSF+1000DA P/CD (ART 85)
BARR	ABDELHAK	JSB	000 300	AVERT AJ

Affaire n°260: Match RCH-OR du 09/03/2018 U 17 -Vu la Fm

- Après Etude des pièces versées au dossier
- Après Audition du secrétaire et V/Président de section club OR
- Attendu que l'équipe OR à abandonné le terrain à la 22 mn de jeu de la deuxième mi temps
Sur un score RCH 02 –OR 01

Pour ces motif la commission a décide

- Match perdu par pénalité au club OR , qui donne gain au club RCH qui marque trois (03) points et un score de trois (03) a zéro (00)
- Joueur ZIDANI SYFAX lic N° 000 789 (OR) deux (02) M.S.F +1500 DA pour agression envers dirigeant club adverse sans lésion corporelle
- Amende 2500 DA club OR (Art 52-95-a)

Affaire n°261 : Match FCT-OCA du 10/03/2018 U 19 -Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
HOCINE	BADREDINE	FCT	0000 73	UN(01) MSF+1000 DA P/C-D (ART85)
DAHAK	AMINE	OCA	000 503	AVERT AJ

Affaire n°262 : Match FCT-OCA du 10/03/2018 U 17 -Vu Les pièces versées au dossier

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
SAHI	KHALEF	FCT	000 706	AVERT AJ
AMIR	SALEM	FCT	000 704	Est suspendu jusqu'à audience Du lundi 19.03.2018 a 13h30
ALEM	FATEH	FCT	00 52	(Entraîneur) Est suspendu jusqu'à audience Du lundi 19.03.2018 a 13h30
DAOUD	MASSINISSA	OCA	00 1136	AVERT JD

REPRISE

Affaire n°237 : Match JSA-RCH du 03/03/2018 SENIORE

Vu FM

- Après Etude des rapports des officiels de match
- Après Audition 1^{er} et 2^{eme} assistant
- Après Audition joueur et secrétaire club RCH

La commission décide

- Joueur CHABANE SAID lic N J 0000 33 (RCH) quatre (04) M.S.F +5000 DA Pour mauvais comportement envers les officiels de match en fin de partie, après avoir remis la feuille de match (Art 118)
Le resté demeure inchangé



REPRISE

Affaire n°242 : Match WRD-CRBO du 03/03/2018 U 19 -

- Après Etude des pièces versées au dossier
- Après Audition Arbitre de la rencontre
- Attendu que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire
- Attendu qu'à la 85 mn de jeu, l'arbitre arrête la partie suite à une bagarre générale
- Attendu que le calme revient, l'arbitre demande aux deux équipes de reprendre le jeu les deux équipes refusent et abandonnent le terrain.

Pour ces motifs la commission a décidé

- Match perdu pour les deux équipes
- Joueur BADIS OUSSAMA lic N 000 158 (CRBO) deux (02) M.S.F+2000 DA pour cumul d'avertissement (CD+CD) +deux (02) match M.S.F+1500DA pour agression envers adversaire sans lésion corporelle (Art 85-95 a)
- Amende de 2500DA au club WRD
- Amende de 2500DA au club CRBO
- Le resté de meure inchangé

BILAN

<u>DESIGNATION</u>	<u>SENIORS</u>	<u>JEUNES</u>	<u>TOTAL</u>	<u>OBSERVATION</u>	
Nbrs affaire	08	08	16	R-1 (S)	R-1(J)
Avertissement	20	12	32		
Cumul de Carton	01	01	02		
Contestation de Décision	01	02	03		
Comportement anti sportif envers adversaire	01	02	03		
Comportement anti sportif envers officiel	01	00	01		
Aggression envers officiel	01	00	01		
Mise en garde	02	00	02		

Le Président

Mouloud OUARAB

Le Secrétaire

Amina BENKARA